ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône-Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Angers • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Nevers • Orléans • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Le Grand Roanne • Saumur • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

Comité Syndical du 23 octobre 2013

Registre des délibérations

Reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

www.eptb-loire.fr

Comité Syndical du 23 octobre 2013

Registre des délibérations

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 23 octobre 2013 de 14h à 15h dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Election du Président**
2. **Actualisation de la liste des membres du Bureau**
3. **Gestion du personnel**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jacques LE THILY	Saint-Nazaire

S.I.C.A.L.A.

M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher

Délégations de vote

M. Christophe DOUGE à M. Jean-Pierre LE SCORNET

M. Jean GERMAIN à M. Jean BERTIER

MME Karine GLOANEC MAURIN à M. Bernard DOYEN

M. Jacky GUILLON à M. Bernard SAUVADE

M. Yves JOULAIN à M. Georges BORDAT

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE

M. Jean-Pierre ANTOINE

Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE

M. Christian BARLE

M. Paul BERNARD

M. Daniel BERTRAND

M. Joël BIGOT

M. Georges BOIT

M. Jean-Luc BRAULT

M. André CHAPAVEIRE

M. Jean CHARRIER

M. André CHASSAIGNE

M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX

M. Jean-Henri CHEZEAUD

M. François COINTEPAS

M. Christian COUTURIER

M. Dominique CROZET

M. Jean-Bernard DAMIENS

M. Jean DANIEL

M. Gilles DEGUET

MME Blandine DELAPORTE

M. Eric DOLIGE

M. Jean-Pierre DRIEUX

M. Daniel DUGLERY

M. Alain DUTOUR

M. Michel FAGES

M. Jean-Jacques FAUCHER

MME Delphine FLEURY

M. Vincent FREGEAI

M. Jean GILBERT

M. Jean-Baptiste GIORDANO

M. Marc GRICOURT

M. Serge GROUARD

M. Jean-Michel GUERINEAU

M. Jean-Marie JANSSENS

M. Michel JOUBERT

M. Alain KERBRIAND-POSTIC

M. Alain LAURENDON

M. André LEFEBVRE

M. Serge LESBRE

M. Oliver LONGEON

M. Dominique LOTTE

M. Jean-Claude MAIRAL

M. Gérard MALBO

M. André MAMESSIER

M. Gabriel MAQUIN

M. Jean-Michel MARCHAND

M. Bernard MARIOTTE

M. Roland NARBOUX

M. Claude NAUD

M. Bernard PALPACUER

M. Bertrand PASCIUTO

M. Simon PLENET

M. Michel POINSARD

M. François RADIGON

M. Gilbert REVERSAT

MME Marie-Hélène RIAMON

M. Daniel ROUSSAT

M. Nicolas SANSU

MME Nathalie SARLES

M. Fabrice VERDIER

M. Pascal VERNISSE

M. Christophe WARNANT

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

13-144-CS	Election du Président
13-145-CS	Actualisation de la liste des membres du Bureau
13-146-CS	Recrutement d'un collaborateur de cabinet
13-147-CS	Modification du régime indemnitaire des administrateurs territoriaux

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

Election du Président

Délibération n° 13-144-CS

Date de la convocation : 26 juillet 2013

Le Comité syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Jean BERTIER (SICALA Indre-et-Loire)
M. Georges BORDAT (SICALA Saône-et-Loire)
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher)
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme)

M. Christophe DOUGE (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean GERMAIN (ville de Tours) à M. Jean BERTIER
MME Karine GLOANEC MAURIN (Conseil régional du Centre) à M. Bernard DOYEN
M. Jacky GUILLON (Conseil général de la Creuse) à M. Bernard SAUVADE
M. Yves JOULAIN (SICALA Maine-et-Loire) à M. Georges BORDAT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le constat que n'était pas remplie la condition de quorum pour l'élection du Président lors de l'examen du point 19 de l'ordre du jour de la réunion du Comité Syndical du 4 octobre 2013,
- vu la déclaration de candidature de M. Jean-Pierre LE SCORNET, délégué du Conseil régional des Pays de la Loire,

décide

Article unique

D'élire Jean-Pierre LE SCORNET, délégué du Conseil régional des Pays de la Loire, à la Présidence de l'Etablissement.

Le Président
de l'Etablissement public Loire,

Jean GERMAIN

Date de transmission à la préfecture : 04 NOV. 2013

Date d'affichage : 05 NOV. 2013

Certifié exécutoire : 05 NOV. 2013

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REGION CENTRE LE - 4 NOV. 2013 S.G.A.R.

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

№ 1501

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Actualisation de la liste des membres du Bureau

Délibération n° 13-145-CS

Date de la convocation : 26 juillet 2013

Le Comité syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Jean BERTIER (SICALA Indre-et-Loire)
M. Georges BORDAT (SICALA Saône-et-Loire)
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher)
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme)

M. Christophe DOUGE (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean GERMAIN (ville de Tours) à M. Jean BERTIER
MME Karine GLOANEC MAURIN (Conseil régional du Centre) à M. Bernard DOYEN
M. Jacky GUILLON (Conseil général de la Creuse) à M. Bernard SAUVADE
M. Yves JOULAIN (SICALA Maine-et-Loire) à M. Georges BORDAT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,

décide

Article unique

Dans le prolongement de l'élection du président de l'Etablissement lors du présent Comité syndical, d'actualiser la composition du Bureau comme suit :

Président	- Jean-Pierre LE SCORNET – Conseil régional des Pays de la Loire	**Comité directeur**
Vice-Présidents	- Karine GLOANEC MAURIN – Conseil régional du Centre - André CHAPAVEIRE – Conseil régional d'Auvergne - Nathalie SARLES – Grand Roanne agglomération - Christian BARLE – SINALA Nièvre - Jean-Luc BRAULT – Conseil général du Loir et Cher	

	- Gérard MALBO – Conseil général du Loiret - Jean GILBERT – Conseil général de la Loire	**Comité directeur**
Secrétaire	- Jean-Bernard DAMIENS – Conseil régional du Limousin	
Secrétaire-adjoint	- Bernard PALPACUER – Conseil général de la Lozère	

Membres

- Paul BERNARD – Conseil général du Cher
- Jean BERTIER – SICALA Indre et Loire
- Joël BIGOT – Angers-Loire métropole
- Jean-Pierre CHAVASSIEUX – Conseil général du Maine et Loire
- Dominique CROZET – Saint-Etienne métropole
- Jean DANIEL – Ville de Limoges
- Gilles DEGUET – Conseil régional du Centre
- Eric DOLIGE – Conseil général du Loiret
- Bernard DOYEN – SICALA Loir et Cher
- Jean-Pierre DRIEUX – Conseil général de Haute Vienne
- Daniel DUGLERY – Ville de Montluçon
- Jean-Jacques FAUCHER – SICALA Haute Loire
- Vincent FREGEAI – SICALA Cher
- Jean GERMAIN, ville de Tours
- Marc GRICOURT – Ville de Blois
- Serge GROUARD – Ville d'Orléans
- Michel JOUBERT – Conseil général de Haute Loire
- Yves JOULAIN – SICALA Maine et Loire
- Alain KERBRIAND-POSTIC – Conseil général d'Indre et Loire
- André LEFEBVRE – Conseil régional de Bourgogne
- Jacques LE THILY – Ville de Saint-Nazaire
- Dominique LOTTE– Conseil général de Saône et Loire
- Roland NARBOUX – Ville de Bourges
- Claude NAUD – Conseil général de Loire Atlantique
- Michel POINSARD – Conseil général de la Nièvre
- François RADIGON – Conseil général de la Creuse
- Marie-Hélène RIAMON – Conseil régional Rhône-Alpes
- Daniel ROUSSAT– Conseil général de l'Allier
- Bernard SAUVADE – Conseil général du Puy de Dôme
- Christophe WARNANT – Ville de Nevers

Le Président
de l'Etablissement public Loire,

Jean GERMAIN

Date de transmission à la préfecture : 04 NOV. 2013

Date d'affichage : 05 NOV. 2013

Certifié exécutoire : 05 NOV. 2013

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REGION CENTRE LE
- 4 NOV. 2013
S.G.A.R.

N° 1502

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

Recrutement d'un collaborateur de cabinet

Délibération n° 13-146-CS

Date de la convocation :

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Jean BERTIER (SICALA Indre-et-Loire)
M. Georges BORDAT (SICALA Saône-et-Loire)
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher)
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme)

M. Christophe DOUGE (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean GERMAIN (ville de Tours) à M. Jean BERTIER
MME Karine GLOANEC MAURIN (Conseil régional du Centre) à M. Bernard DOYEN
M. Jacky GUILLON (Conseil général de la Creuse) à M. Bernard SAUVADE
M. Yves JOULAIN (SICALA Maine-et-Loire) à M. Georges BORDAT

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 110,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif au recrutement de collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu l'élection du Président de l'Etablissement lors de sa présente réunion,

Vu le budget 2013,

décide

Article un

De recruter un collaborateur de cabinet. La rémunération correspondante étant fixée sur la base de l'indice majoré 921.

La résidence administrative de ce poste sera basée à Tours, à proximité à la fois de la Région Pays de la Loire et du siège de l'Etablissement à Orléans en région Centre.

Article deux

Les crédits nécessaires au règlement des traitements et charges correspondants à cette mission seront imputés sur le fonctionnement administratif de l'Etablissement (Dépenses de personnel : chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », service analytique 00010).

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Jean GERMAIN

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
- 4 NOV. 2013
S.G.A.R.

Date de transmission
à la préfecture : 04 NOV. 2013

Date d'affichage : 05 NOV. 2013

Certifié exécutoire : 05 NOV. 2013

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

№ 1503

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Modification du régime indemnitaire des administrateurs territoriaux

Délibération n° 13-147-CS

Date de la convocation :

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Jean BERTIER (SICALA Indre-et-Loire)
M. Georges BORDAT (SICALA Saône-et-Loire)
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher)
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme)

M. Christophe DOUGE (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean GERMAIN (ville de Tours) à M. Jean BERTIER
MME Karine GLOANEC MAURIN (Conseil régional du Centre) à M. Bernard DOYEN
M. Jacky GUILLON (Conseil général de la Creuse) à M. Bernard SAUVADE
M. Yves JOULAIN (SICALA Maine-et-Loire) à M. Georges BORDAT

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2008 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats,

Vu l'arrêté du 9 octobre 2009 portant extension de la prime de fonctions et de résultats au corps des administrateurs civils et fixant les montants de référence de cette prime,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la circulaire en date du 27 septembre 2010 relative à la prime de fonctions et de résultats dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats,

Vu le budget 2013,

décide

Article un

De modifier comme suit le régime indemnitaire servi aux agents relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux de l'Etablissement public Loire :

Il est institué, en faveur des administrateurs territoriaux, une prime de fonctions et de résultats (PFR). Versée mensuellement, elle comprend 2 parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre, avec application de coefficients multiplicateurs par rapport à un taux de référence annuel :

- une part liée à la performance, dont le montant de référence est modulable par application d'un coefficient compris dans une fourchette de 0 à 6.
- une part liée aux fonctions, tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées dont le montant de référence est modulable par application d'un coefficient compris dans une fourchette de 1 à 6 au regard des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

Cette prime étant exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir, elle se substitue à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et à la Prime de Rendement des Administrations dont bénéficient actuellement les administrateurs territoriaux.

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Jean GERMAIN

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
- 4 NOV. 2013
S.G.A.R.

Date de transmission
à la préfecture : 04 NOV. 2013

Date d'affichage : 05 NOV. 2013

Certifié exécutoire : 05 NOV. 2013

№ 1504

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE